Direction
Départementale
Des Territoires
De l'Oise

Sommaire

Productions végétales Productions animales Météorologie page 2 page 3 page 4







Numéro – 68

Bilan TelePAC 2014

L'outil de téléprocédures « **TelePAC** » permet aux agriculteurs de déclarer via internet leur demande d'aides pour la PAC. L'utilisation de TelePAC représente un chantier prioritaire pour le ministère et s'inscrit dans le cadre du développement de l'administration électronique, de la modernisation et de la simplification. Le ministère de l'agriculture a fixé comme objectif pour 2014, 85% pour les aides végétales et 95% pour les aides animales. Le travail de communication auprès des organisations professionnelles agricoles et auprès des agriculteurs a été renforcé via 8 réunions sur le terrain, des articles dans les journaux, l'envoi de sms et de l'information sur notre site internet. Le système de permanences en sites délocalisés a été reconduit en 2014, sur rendez-vous, à Noyon, Grandvilliers et à Senlis.

Des nouveautés ont été proposées cette année qui pouvaient inciter les exploitants à profiter de la télédéclaration :

- les photographies du registre parcellaire graphique sont en couleur et la précision est améliorée (50 cm pour 1 pixel) ce qui correspond aux caractéristiques des photographies utilisées par l'ASP pour les contrôles sur le terrain.
- les pièces jointes pouvaient être transmises à la DDT via la télédéclaration (Kbis, RIB, certification environnementale)
- l'ensemble des mesures agro-environnementales pouvait être télédéclaré.

Pour 2014, 2949 demandes d'aide PAC ont été déposées contre 2972 en 2013 soit une baisse faible de 0,81 %. Le taux de télédéclaration pour les aides végétales a été de **88,77** % ce qui répond aux objectifs nationaux. Les agriculteurs qui souhaitaient malgré tout déposer un dossier papier ont été reçus au service économie agricole : 217 exploitants se sont déplacés. 114 dossiers ont été envoyés par courrier.

Pour les aides animales, le taux de télédéclaration a été de 99,7 % pour la PMTVA et 100 % pour les aides aux ovins et aux caprins. Les résultats sont très bons et permettent d'atteindre largement l'objectif national de 95 %.

Le ministère chargé de l'agriculture souhaite arriver à un objectif de zéro papier pour 2016. En 2014, 37 départements sont passés en zéro papier. Au niveau national, le taux de télédéclaration est actuellement de 85,9 %. Deux barres symboliques sont franchies en 2014 :

- * la barre des 300.000 dépôts par Internet
- * la barre des 85% de télédéclarations.

Pour la région, l'Aisne était passé au zéro papier cette année et a fait un taux de 99,7 %. La Somme a réalisé un taux de 81,2 %.

Actualités

Premier rapport de l'ONCEA: le 15 mai, l'Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles, a rendu son rapport annuel au ministre chargé de l'agriculture. Cet observatoire avait été créé dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010. Il avait été installé sous la présidence de la députée de l'Hérault, Mme Fanny DOMBRE-COSTE, le 17 avril 2013 pour analyser à l'échelle nationale la consommation des espaces agricoles et, à cette fin, mobiliser toutes les données disponibles, définir les termes utilisés et appuyer les travaux des commissions départementales (CDCEA) animées par les DDT. L'ONCEA est un outil permettant d'évaluer objectivement la consommation des terres agricoles qui est estimée entre 400 et 900 km²/an, la taille moyenne d'un département étant de 6000 km². Pour affiner ces chiffres, l'IGN se voit confié la mission de développer une base de données d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) nationale sur le territoire et réalisée en partenariat avec l'ensemble des collectivités territoriales. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt permettront aussi une meilleure articulation entre les contraintes urbaines, les besoins de l'agriculture et la protection espaces naturels.

Revalorisation des retraites actée: La « loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » (JO du 21/01/2014) a été entérinée, le 17 mai, par 3 décrets d'application avec effet rétroactif au 01/02/2014. Ceux-ci concernent notamment l'attribution de points gratuits de retraite complémentaire aux conjoints et aides familiaux ce qui pourrait représenter un gain de 30 €/mois. Le principe des droits combinés (pour les conjoints non-salariés survivants et reprenant l'exploitation) est étendu aux retraites complémentaires. Enfin, l'accès au minimas de retraites, réservé jusque là aux assurés ayant cotisé au moins 17,5 ans, est élargi.

L'attribution de quotas laitiers supplémentaires pour les jeunes installés: elle a été décidée par la conférence du bassin laitier Nord Picardie qui s'étend sur ces 2 régions et le département des Ardennes. Le volume forfaitaire passera de 60 000 à 90 000 hL (voire 100 000 hL selon les disponibilités). La priorité a été donnée aux jeunes producteurs réellement installés afin d'éviter un saupoudrage des attributions. Les exploitants ayant déjà reçu des attributions durant les 3 années précédentes pourront obtenir un volume complémentaire pour atteindre la valeur globale de 75 000 hL. En tout, 180 millions d'hL auront été attribués durant ces 4 années dans le bassin Nord-Picardie et cette campagne 2014/15 sera la dernière gérée sous le régime des quotas.

Productions végétales

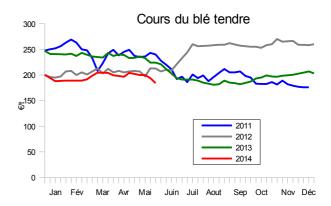
Les cours sont tous orientés à la baisse, plus ou moins forte, à l'exception de la remontée finale pour le maïs.

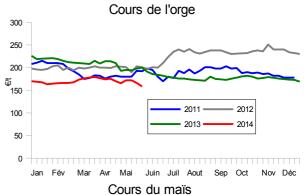
Blé tendre

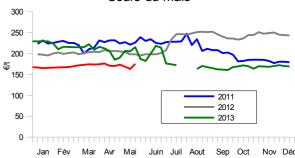
Les cours enregistrent une baisse légère (- 2 €/t) durant la première quinzaine suivie d'une baisse nettement plus sensible (- 16 €/t) pour finir le mois à 184 €/t ce qui est inférieur aux 3 années précédentes (212 à 240 €/t).

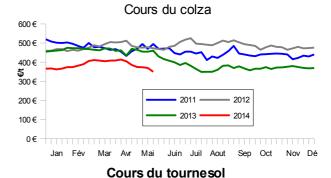
L'orge

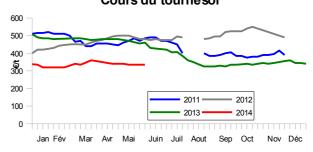
Les prix enregistrent une petite hausse (+6.5 €/t jusqu'à 172 €/t) durant la première quinzaine avant de subir une forte baisse (-13.5 €/t) pour finir le mois à 158,5 €/t, ce qui est le niveau le plus bas depuis 3 ans (192 à 201 €/t).

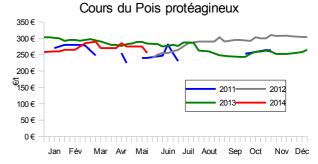












Maïs

On observe une alternance de hausse (+ 3 ϵ /t) pour atteindre 173 ϵ /t, de baisse (- 10 ϵ /t jusqu'à 163 ϵ /t) pour finir le mois à 175 ϵ /t (soit + 12 ϵ /t en une semaine). Ce niveau final est encore en deçà de ceux des 3 années précédentes (195 à 239 ϵ /t).

Colza

La baisse initiée à la mi-avril se poursuit en mai (- 35 €/t soit - 64 €/t en six semaines) pour finir le mois à 350 €/t. Le décrochage s'amplifie par rapport aux 3 années précédentes (460 à 495 €/t).

Tournesol

Après une baisse de 5 €/t en début de mois, les cours sont très stables à 335 €/t ce qui est, là aussi, très inférieur à ceux des années précédentes (460 à 485 €/t).

Pois protéagineux

Après une première quinzaine très stable à 275 €/t, les cours subissent une baisse de 20 €/t pour finir le mois à 255 €/t, à un niveau intermédiaire par rapport aux années précédentes (240 à 284 €/t).

Productions animales

On observe une relative stabilité pour la plupart des productions à l'exception des ovins, en nette baisse.

Bovins

Les cours sont très stables à 3,80 €/kg en mai, à un niveau intermédiaire par rapport à ceux des 3 années précédentes (3,28 à 4,20 €/kg).

Porcins

Les cours sont en baisse (- 9 centimes/kg) et ils finissent le mois à 1,60 €/kg soit à un niveau supérieur à ceux de 2011 à 2013 (de 1,47 à 1,52 €/kg).

Ovins

Après une hausse de 11 centimes/kg durant la première semaine, les cours amorcent une baisse (- 24 centimes la dernière semaine) pour finir le mois à 6,69 €/kg mais ils restent supérieurs à ceux des 3 années précédentes (5,94 à 6,48 €/kg).

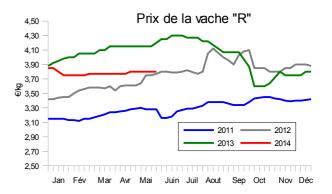
Lait

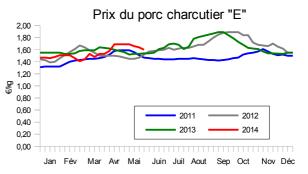
Pour la Picardie et l'Île de France, la collecte d'avril (891 297 hl) est en baisse par rapport à celle de mars (- 58 000 hl) mais elle est sensiblement supérieure à celle d'avril 2013 (+ 61 000 hL). Le prix était de 364,07 €/1000 litres soit 3,64 € de plus que celui de mars et 34,33 € de plus que celui d'avril 2013.

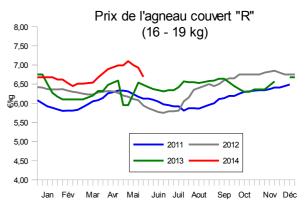
(PS: nous ne disposons pas de données départementales actualisées)

Les œufs

Les cours sont aussi très stables (à 5,57 €/centaine) pour les œufs. Le niveau est légèrement supérieur à ceux de 2013 et de 2011 et très en retrait de celui de 2012 (respectivement 4,87, 4,75 et 7,92 €/centaine).





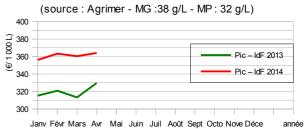




Evolution du prix du lait standart

Evolution de la collecte de lait en

☐ Pic ldF 2013





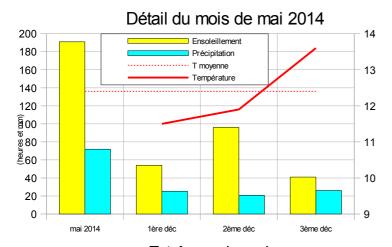
Météorologie

Le mois de mai a été plus humide (+ 13 mm soit + 22 %), moins ensoleillé (- 8 h soit - 4 %) et plus frais (- 0,7 °C) que la moyenne. La deuxième décade a été la plus ensoleillée et la plus sèche alors que la troisième a été la plus douce. Il y a eu 12 journées de pluie (14,1 mm le 21/05), 2 de brouillard et 4 de vent (67,3 km/h le 11/05).

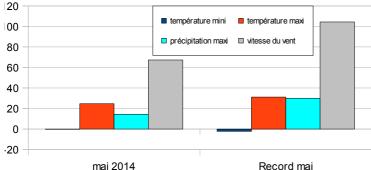
Proverbe

Du mois de mai la chaleur,

Fait de toute l'année la valeur

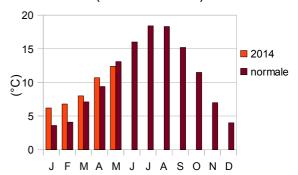


Extrêmes de mai

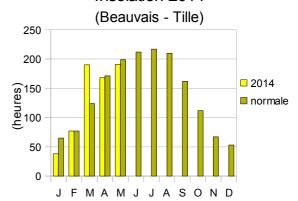


Température 2014

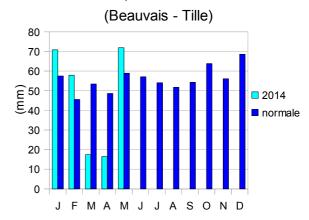
(Beauvais - Tille)



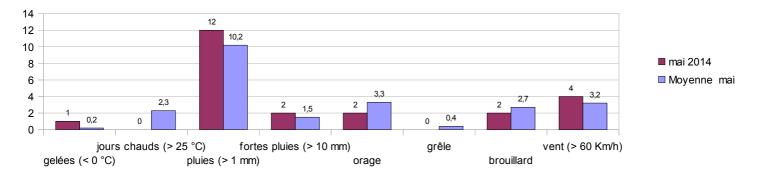
Insolation 2014



Précipitations 2014



Fréquence des évènements climatiques en mai





Pour en savoir plus : sites internet
- de la DDT de l'Oise : http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr
- de la statistique agricole : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr
- de Météo France :http://france.meteofrance.com

Direction Départementale des Territoires 2, Bd Amyot d'Inville – BP 20317 60021 Beauvais cedex Téléphone : 03 44 06 43 47 – Télécopie : 03 44 06 43 00

Courriel: ddt@oise.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-François TURBIL Rédaction : Olivier Renaud Impression : DDT dépôt légal : à parution ISSN : 1260 - 8289